

Le Handicap est une priorité pour le gouvernement d'Emmanuel Macron



Mai 2021

Depuis 2017, le gouvernement s'occupe beaucoup des personnes en situation de handicap.

En 2019 la France a donné 51 milliards d'euros pour s'occuper des personnes en situation de handicap.

Il a en France :

- 12 millions de personnes en situation de handicap.
- 8 millions d'aidants.

Ce sont les personnes qui aident les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement veut améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des aidants.

Le gouvernement pense que tous les Français doivent aider les personnes en situation de handicap.

Cela s'appelle la solidarité.

Ce document vous présente ce que le gouvernement d'Emmanuel Macron a fait pour aider les personnes en situation de handicap.



Sommaire

Le Handicap est une priorité pour le gouvernement d’Emmanuel Macron	1
Le gouvernement agit pour donner les mêmes chances aux personnes en situation de handicap qu’aux autres.....	5
1. Le gouvernement facilite la vie scolaire des enfants en situation de handicap.	6
2. Le gouvernement aide les enfants qui souffrent d’autisme ou de troubles du neuro développement	7
3. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à avoir un emploi.....	9
1. Donner plus d’importance aux personnes en situation de handicap dans les entreprises	9
2. Faciliter la formation pour les travailleurs en situation de handicap	11
3. Accompagner les travailleurs en situation de handicap et les entreprises	12
4. Donner une meilleure information sur les aides et les services pour les personnes en situation de handicap.....	13
4. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap partout en France	14
Le gouvernement agit pour donner plus de droits aux personnes en situation de handicap.	16
1. Le gouvernement aide les personnes protégées à utiliser leurs droits de citoyens	17
2. Le gouvernement utilise l’expérience des personnes en situation de handicap	18
3. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à être parents.....	19
Pour acheter du matériel	19
Pour élever son enfant.....	19
4. Le gouvernement utilise les technologies pour améliorer l’autonomie des personnes en situation de handicap	20
5. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à avoir un logement adapté.....	21
6. Le gouvernement rend les bâtiments et les informations accessibles aux personnes en situation de handicap	22
Accéder plus facilement aux lieux qui accueillent du public et aux transports	23
Accéder plus facilement à la culture et aux loisirs.....	23

Tous les professionnels doivent agir pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap	24
Tout le monde doit avoir accès aux informations.....	25
Le gouvernement agit pour protéger et accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie	26
1. Le gouvernement a protégé les personnes et les familles contre la Covid 19	27
2. Le gouvernement a accompagné les personnes en situation de handicap.....	28
Se faire aider dans la vie de tous les jours	28
Créer de nouvelles places dans les établissements médico-sociaux	29
3. Le gouvernement a aidé les personnes en situation de handicap à garder leur emploi..	30
4. Le gouvernement et les professionnels des établissements médico-sociaux ont accompagné les ESAT (établissements et services d'aide par le travail).....	32
5. Le gouvernement et les professionnels des établissements médico-sociaux ont soutenu les aidants de personnes en situation de handicap	33
Un congé spécial pour les aidants qui ont un travail	34
Des solutions pour permettre aux aidants de se reposer	34
Des formations pour les aidants	34
6. Le gouvernement et les professionnels du médicaux-social ont protégé les femmes en situation de handicap	35

**Le gouvernement agit
pour donner les mêmes chances
aux personnes en situation
de handicap qu'aux autres.**

En France il y a un Défenseur des droits.
**Le Défenseur des droits fait respecter
les droits et les libertés de tous les Français.**
Par exemple une personne peut demander
de l'aide au Défenseur des droits
si elle est victime de discrimination.

La discrimination c'est quand vous êtes traité de manière injuste
ou que vous n'avez pas les chances que vous méritez.
Par exemple à cause de votre handicap.

Le gouvernement pense qu'il y a trop de discriminations
à cause du handicap.

En 2020, le Défenseur des droits a surtout été appelé
pour s'occuper des discriminations
à cause du handicap des personnes.



1. Le gouvernement facilite la vie scolaire des enfants en situation de handicap.

En France tous les enfants peuvent aller à l'école de la maternelle au lycée.

Le handicap ne doit pas empêcher un enfant d'aller à l'école.

En 2020, 385 000 élèves en situation de handicap sont allés à l'école.

C'est 50 000 élèves de plus qu'en 2018.

Plusieurs solutions facilitent la vie scolaire des enfants en situation de handicap :

- Les écoles peuvent acheter **du matériel adapté** aux différents handicaps
 - Les professeurs peuvent choisir **des activités plus faciles** à réaliser quand on a un handicap
- Une personne peut aussi aider les enfants en situation de handicap à l'école

- Il existe aussi **des classes qui accueillent seulement des enfants en situation de handicap.**

Par exemple des ULIS ou

Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire.

En 2020, il y a presque 10 000 ULIS en France.

A partir de septembre 2021

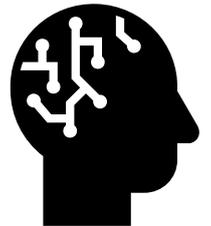
tous les enseignants font une formation pour apprendre

à s'occuper des enfants en situation de handicap à l'école.



2. Le gouvernement aide les enfants qui souffrent d'autisme ou de troubles du neuro développement

Le gouvernement donne beaucoup d'argent pour aider les enfants qui souffrent d'autisme ou qui ont des troubles du neuro développement.



On appelle aussi cela des TND pour dire Trouble du Neuro Développement.

L'autisme est un TND.

Le gouvernement donne 344 milliards d'euros entre 2018 et 2022 pour aider les enfants qui ont des TND.



Pour aider les enfants qui ont un TDN à étudier il faut s'occuper d'eux le plus tôt possible.

Pour s'occuper des enfants avec un TND le gouvernement créé dans les régions des plateformes de coordination et d'orientation. Ce sont des endroits où des professionnels aident les enfants qui ont un TND, par exemple des psychologues.



Souvent le gouvernement paie ces professionnels. Les familles ne paient pas l'aide à leur enfant atteint de TND. Cela s'appelle un forfait de prise en charge précoce. Le gouvernement a déjà donné plus de **5 000 forfaits** de prise en charge précoce à des familles.



Il existe **63 plateformes** de coordination et d'orientation en France
Ces plateformes ont déjà aidé plus de **6 700 enfants**.



En 2020 le gouvernement a créé

- **73 nouvelles classes** pour les enfants avec un TND.
 - **100 nouveaux postes d'enseignants** spécialistes des TND.
- Ces enseignants spécialistes vont dans les écoles.
Ils aident à mieux inclure les élèves avec un TND.

3. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à avoir un emploi

En France il existe une loi qui s'appelle l'obligation d'emploi.
Cette loi oblige les entreprises à embaucher
des personnes en situation de handicap.

Il y a 9,7 millions de personnes en situation de handicap en France.

2.7 millions de personnes en situation de handicap
ont du travail grâce à l'obligation d'emploi.

Il y a donc encore beaucoup de personnes en situation
de handicap sans travail.

Mais depuis 3 ans cela s'améliore.

Le gouvernement travaille avec les entreprises
pour faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Voici 4 actions importantes que le gouvernement
propose aux entreprises :**

1. Donner plus d'importance aux personnes en situation de handicap dans les entreprises

- Il doit y avoir un **référé handicap**
dans les entreprises où travaillent plus de 250 personnes.
Le référé handicap aide
les personnes en situation de handicap
dans l'entreprise.



- Chaque année un évènement est organisé en France.

Cet évènement s'appelle le **Duoday**.

Pendant la journée du Duoday,
des entreprises et des personnes
en situation de handicap se rencontrent.

C'est important pour aider :

- Les responsables des entreprises
à mieux comprendre ce qu'est le handicap
- Les personnes en situation de handicap
à obtenir un emploi ou un stage.



- Depuis mai 2021,

Il y a aussi l'évènement **Alternance par Duoday**.

Pendant la journée Alternance par Duoday

les entreprises proposent

des contrats de travail en alternance.

Avec un contrat en alternance, la personne :

- Travaille la moitié du temps dans l'entreprise
- Fait une formation pendant l'autre moitié
du temps



- En 2021 un **baromètre emploi handicap** va être créé.

C'est un outil pour les entreprises.

Dans cet outil, les entreprises disent
par exemple combien elles embauchent
de personnes en situation de handicap.



2. Faciliter la formation pour les travailleurs en situation de handicap

Plus de la moitié des personnes en situation de handicap ont arrêté leurs études avant le baccalauréat.

Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à se former.

Par exemple :

- **Un référent handicap est obligatoire** dans les CFA, c'est-à-dire les centres de formation d'apprentis. Le référent handicap aide les apprentis en situation de handicap.
- Le gouvernement veut créer davantage de **CDD tremplins** dans les entreprises adaptées. Les entreprises adaptées embauchent plus de la moitié de personnes en situation de handicap. Les CDD tremplins sont des contrats de travail à durée déterminée. Un contrat en CDD dure de 4 à 24 mois. Les CDD tremplins aident les salariés en situation de handicap à continuer leur métier dans une entreprise normale.



3. Accompagner les travailleurs en situation de handicap et les entreprises

Il existe un outil pour accompagner les personnes reconnues travailleur handicapé. Cela s'appelle **le dispositif emploi accompagné**.



Le dispositif emploi accompagné aide à garder son emploi en entreprise ordinaire.

Une entreprise ordinaire, c'est une entreprise qui n'embauche pas seulement des personnes en situation de handicap.

Le dispositif emploi accompagné propose à **la personne en situation de handicap** :

- **Un accompagnement** médico-social
- **De l'aide** pour faciliter sa vie au travail

Aujourd'hui 3 000 travailleurs utilisent le dispositif emploi accompagné

Le dispositif emploi accompagné propose **au chef d'entreprise** :

- **Un conseiller** pour l'aider à adapter le poste de travail à la personne en situation de handicap.

1 000 chefs d'entreprise utilisent le dispositif emploi accompagné.

C'est gratuit pour l'entreprise.

4. Donner une meilleure information
sur les aides et les services
pour les personnes en situation de handicap

Il existe beaucoup d'outils pour aider les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement créé un site internet pour présenter tous ces outils.

Ce site s'appelle monparcourshandicap.gouv.fr

MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr



4. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap partout en France

Il y a en France des MDPH
ou maisons départementales
des personnes handicapées.



Les MDPH accompagnent les personnes
en situation de handicap pour obtenir des aides.

Par exemple quand il faut faire reconnaître un handicap.

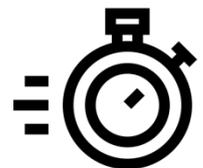
Le gouvernement a créé un plan de transformation des MDPH.

Ce plan aide les MDPH à être plus efficaces,
par exemple à être plus **rapides** :

- En 2019 il fallait presque 5 mois pour traiter un dossier
de demande d'allocation adulte handicapé ou AAH.

En 2020 il faut 4 mois pour traiter un dossier

C'est 1 mois de gagné !



Les MDPH **simplifient** aussi les droits des personnes
en situation de handicap.

Par exemple une personne avec un handicap inguérissable
peut avoir ses aides à la personne handicapée pour toute la vie.
Elle ne devra donc pas faire plusieurs fois sa demande d'aides.

**En 1 an 94 000 personnes
ont eu l'allocation aux adultes handicapés à vie.**

Depuis octobre 2020 la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) peut être donnée à vie.

Le gouvernement veut aider les MDPH dans toute la France et dans toutes les régions.

Toutes les MDPH ont besoin d'argent pour améliorer leurs services.

Le gouvernement a donné 25 millions d'euros aux MDPH.

Grâce à cet argent les MDPH peuvent avoir plus de moyens pour travailler.

Par exemple elles peuvent créer des sites internet.

Depuis octobre 2020 il existe un outil appelé **baromètre MDPH trimestriel**.

Avec cet outil les MDPH étudient le résultat de leur travail.

Cet outil dit aussi si les usagers sont satisfaits de ce que fait la MDPH pour eux.

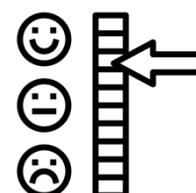
Les usagers ce sont les personnes qui utilisent les services des MDPH.

Le baromètre MDPH trimestriel est publié sur le site :

[Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées](#)

Citation de Karine, 29 ans (non transcrite en FALC) :

« Je suis porteuse de trisomie 21. Je ne comprenais pas pourquoi je devais régulièrement prouver mon handicap. C'était pénible pour moi. Aujourd'hui, je bénéficie des droits à vie, ce qui sécurise mon avenir. »



**Le gouvernement agit
pour donner plus de droits
aux personnes en situation
de handicap.**



Les personnes en situation de handicap
sont des citoyens comme tous les Français.

Un citoyen a des droits.

Par exemple il peut voter aux élections.

Il peut aussi se marier ou divorcer.

Le gouvernement veut aider les personnes
en situation de handicap à **utiliser leurs droits.**

1. Le gouvernement aide les personnes protégées à utiliser leurs droits de citoyens

On dit qu'une personne est protégée ou sous tutelle lorsqu'elle ne peut pas se défendre toute seule. Cela peut être à cause d'un handicap mental ou physique.

Toutes les personnes protégées peuvent voter depuis mars 2019.



Les personnes protégées peuvent aussi décider seules de

- Se marier
- Faire un PACS ou pacte civil de solidarité
- Divorcer



2. Le gouvernement utilise l'expérience des personnes en situation de handicap

Le gouvernement veut que les personnes en situation de handicap donnent des idées et des conseils

- À d'autres personnes handicapées qui ont besoin d'aide
 - Aux services publics
- quand ils prennent des décisions sur le handicap

Le projet **EPOP** utilise l'expérience des personnes en situation de handicap.



Des personnes en situation de handicap aident d'autres personnes en situation de handicap. Par exemple pour avoir un logement ou avoir un enfant. On appelle ces personnes des **pairs accompagnants**.

Les pairs accompagnants peuvent aussi aider des chefs d'entreprises ou des familles à mieux comprendre le handicap.



Le gouvernement veut former des personnes en situation de handicap à devenir pairs accompagnants.

3. Le gouvernement aide

les personnes en situation de handicap à être parents

Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à élever leurs enfants.

Pour cela l'état donne 200 millions d'euros.



Une personne en situation de handicap peut recevoir de l'argent :

Pour acheter du matériel

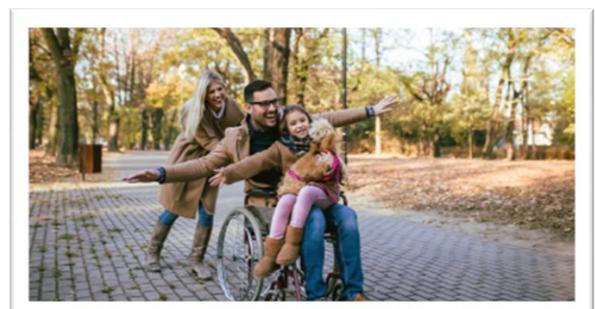
- 1 400 euros à la naissance de l'enfant pour acheter du matériel.
Par exemple une table à langer
- 1 200 euros quand l'enfant a 3 ans
- 1 000 euros quand l'enfant a 6 ans



Pour élever son enfant

Par exemple pour le nourrir

- 900 euros par mois pour un enfant de moins de 3 ans
- 450 euros par mois pour un enfant de 3 ans à 7 ans.



4. Le gouvernement utilise les technologies pour améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap

Les aides techniques aident les personnes en situation de handicap à se débrouiller seules.



Par exemple avec les fauteuils roulants ou les prothèses de jambe.

Le gouvernement veut proposer **davantage d'aides techniques** aux personnes handicapées.

Il réalise 3 actions importantes en 2021 pour cela :

1. Une expérience sur toute la France pour aider les personnes à obtenir plus facilement des aides techniques pour leur handicap.



2. Des remboursements de nouveaux matériels.

Les technologies progressent et de nouveaux matériels sont créés.



Il faut donc changer la liste des matériels remboursés par la sécurité sociale.

3. Les anciens matériels peuvent être transformés pour être réutilisés.

On dit qu'ils sont **reconditionnés**.

Cela fait des économies.

Un label est créé pour ce matériel.

C'est comme une étiquette.

Avec cette étiquette on sait que le matériel est reconditionné.



5. Le gouvernement aide les personnes en situation de handicap à avoir un logement adapté

L'habitat inclusif se développe en France.

L'habitat inclusif n'est pas un logement normal.

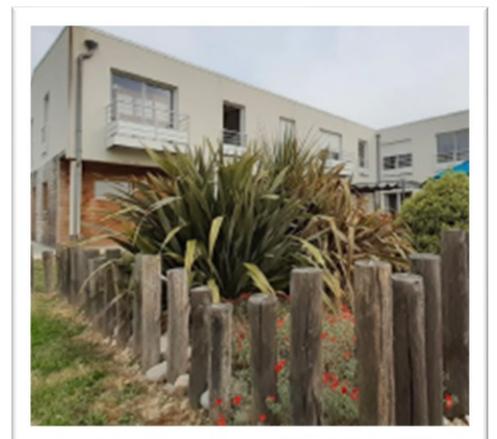
Ce n'est pas non plus un logement
dans un établissement médico-social.

**L'habitat inclusif pour les personnes âgées
ou en situation de handicap c'est**

- Un logement avec **un espace à soi**
et **un espace partagé** avec d'autres habitants
Il peut y avoir des espaces avec des animations
Par exemple des jeux de société.
- Un hébergement où les gens peuvent **être accompagnés**
par des services sociaux et médico-sociaux

Le gouvernement aide les départements
à créer des habitats inclusifs.

Il y a 600 projets d'habitats inclusifs
dans 60 départements en France.



6. Le gouvernement rend les bâtiments et les informations accessibles aux personnes en situation de handicap

Le gouvernement veut une société plus juste.

Il veut que les personnes
en situation de handicap accèdent
à tout ce qui est important.



On parle **d'accessibilité**.

Accessible veut dire quelque chose qui est facile à utiliser
pour les personnes avec un handicap.

Par exemple

- L'ascenseur rend la gare accessible aux personnes en fauteuil roulant
- L'information en langue des signes rend l'information accessible à des personnes sourdes.



Accéder plus facilement aux lieux qui accueillent du public et aux transports

- La moitié des lieux qui accueillent du public est déjà accessible aux personnes handicapées.

Il existe un site internet pour trouver la liste de ces lieux.

Aller sur le site [Accès Libre](#)



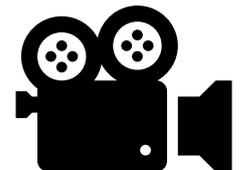
- Depuis décembre 2019 les personnes en situation de handicap peuvent avoir facilement un transport adapté. Elles doivent avoir la **carte mobilité inclusion**.

Accéder plus facilement à la culture et aux loisirs

Il existe un site qui s'appelle **Culture chez Nous**.

Sur ce site on trouve par exemple

- Des vidéos culturelles
- Des expositions dans des musées



Aller sur le site [Culture chez Nous](#)



Il existe aussi un site qui s'appelle

Handiguide

Sur ce site on trouve des activités sportives pour les personnes en situation de handicap.

Aller sur le site [Handiguide](#)



Tous les professionnels doivent agir pour l'accessibilité
aux personnes en situation de handicap

- **Une formation est créée** pour les personnes qui veulent travailler sur l'accessibilité.
Par exemple pour apprendre à créer des objets faciles à utiliser par des personnes avec un handicap physique.

- Les bâtiments et les services de l'état sont améliorés pour être accessibles.

Le gouvernement donne 4 milliards d'euros pour faire ces transformations.



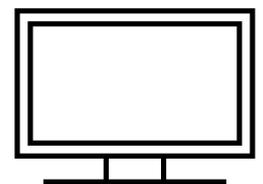
- 120 milliards euros servent à rendre **les gares accessibles.**

- Les logements construits à partir du 1^{er} janvier 2021 doivent avoir une douche sans ressaut. Cela signifie qu'il n'y a pas de marche pour entrer dans la douche.



La douche est donc accessible aux personnes âgées ou handicapées.

- **Les programmes de télévision** doivent aussi être accessibles aux personnes en situation de handicap.



Tout le monde doit avoir accès aux informations

Pendant la crise de la Covid le gouvernement a donné beaucoup d'informations importantes à la télévision.

Le gouvernement doit informer **tous** les Français.

Pour cela il rend sa communication accessible.



- Quand le président ou un ministre parle à la télévision une personne traduit les paroles en langue des signes.

Grâce à la traduction en langue des signes

les personnes qui entendent mal

reçoivent les informations importantes.



- Le gouvernement veut que tout le monde trouve les informations utiles sur les sites internet de l'administration.

Il veut rendre **ses sites internet accessibles à tous.**

Beaucoup de démarches administratives se font sur internet.

Par exemple inscrire son enfant au collège est une démarche administrative.

Le gouvernement rend accessible à tous

250 démarches administratives sur internet.



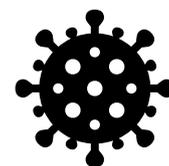
Citation de Raphaël, 35 ans. Non transcrite en FALC :

« Je ne veux plus être exclu de l'information parce que malentendant. Alors que de nombreuses solutions existent, il est nécessaire de les diffuser massivement pour permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, d'être un citoyen comme un autre. »

**Le gouvernement agit
pour protéger et accompagner
les personnes en situation
de handicap
tout au long de leur vie**



Pendant la crise de la **Covid 19**
le gouvernement et les professionnels
des établissements médico-sociaux ont beaucoup travaillé
pour protéger les personnes en situation de handicap.



Voici 6 actions importantes
réalisées par le gouvernement pendant la crise de la Covid 19.

1. Le gouvernement a protégé les personnes et les familles contre la Covid 19

Pour aider les personnes en situation de handicap et leur famille un numéro de téléphone a été créé.



En cas d'urgence

les personnes peuvent avoir de l'aide en appelant ce numéro de téléphone :

Par exemple pour demander que quelqu'un vienne à la maison.



Le gouvernement a pris des décisions pour que les gens n'attrapent pas le virus en se déplaçant, comme la dérogation pour se déplacer ou l'obligation du porter un masque.



Ces décisions ont été adaptées pour les personnes en situation de handicap.

Des outils ont été créés pour expliquer comment se protéger du virus de la Covid 19.

Par exemple des fiches écrites

en langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

On peut voir ces fiches sur le site [Handicap.gouv.fr](https://www.handicap.gouv.fr)



En France, les personnes fragiles ont pu se faire vacciner très vite contre la Covid 19, par exemple

- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap



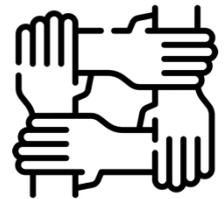
2. Le gouvernement a accompagné les personnes en situation de handicap

Se faire aider dans la vie de tous les jours

Le gouvernement a créé la **démarche 360**.

La démarche 360 est un outil pour accompagner les personnes handicapées dans leur vie de tous les jours.

C'est un outil pour que les personnes handicapées ne se sentent pas seules.



Grâce à la **démarche 360** des professionnels se regroupent pour aider les personnes en situation de handicap

Par exemple les professionnels aident à trouver une formation ou une école près de chez soi.

Ces professionnels font partie de ce qu'on appelle les **Communautés 360**.

Le gouvernement a donné 10 millions d'euros pour la **démarche 360**.

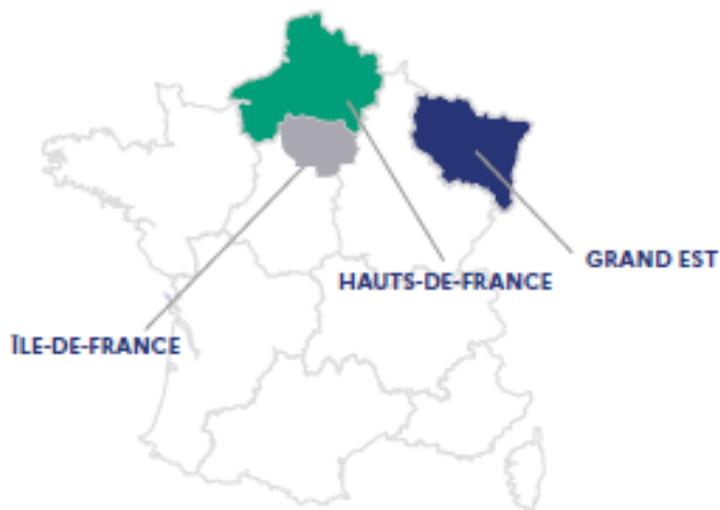


Créer de nouvelles places dans les établissements médico-sociaux

En 2 ans les établissements médico-sociaux
ont créé plus de 8 600 places
pour accueillir des enfants et des adultes.

Le gouvernement veut créer **davantage de places pour accueillir**
des personnes en situation de handicap dans 3 régions :

- L'Île de France,
- Les Hauts de France
- Et le Grand-Est.



3. Le gouvernement a aidé les personnes en situation de handicap à garder leur emploi

Avec la crise de la Covid 19
beaucoup de gens ont perdu leur travail.

**Le gouvernement veut que les personnes en situation de handicap
trouvent un travail et gardent leur travail.**

En 2020 et 2021 le gouvernement aide les entreprises
qui embauchent des personnes en situation de handicap.

Cela s'appelle **l'aide à l'embauche**.

Cela fait partie d'un grand plan du gouvernement
pour relancer l'économie.

Ce plan s'appelle **France Relance**.

Avec l'aide à l'embauche



- Un chef d'entreprise reçoit 4 000 euros
s'il embauche une personne en situation de handicap.
Le contrat de travail doit durer plus de 3 mois.
- Le chef d'entreprise peut proposer
d'embaucher la personne :
 - Avec un contrat d'apprentissage
 - Ou avec un contrat de professionnalisation.



Avec ces contrats de travail,
la personne se forme et travaille en même temps.
Dans ce cas le chef d'entreprise peut recevoir
5 000 à 8 000 euros.



L'aide à l'embauche a permis d'embaucher
10 000 personnes en situation de handicap.



4. Le gouvernement et les professionnels des établissements médico-sociaux ont accompagné les ESAT (établissements et services d'aide par le travail)

Les ESAT sont des établissements où travaillent des personnes en situation de handicap.

Le gouvernement aide les **ESAT à améliorer les conditions de travail** des personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- **Les droits** des travailleurs en ESAT **doivent évoluer.**
- Les responsables des ESAT prennent des décisions importantes.



Les travailleurs en situation de handicap peuvent **donner leur avis** sur ces décisions.



- Les professionnels doivent aussi continuer à **se former.** C'est important pour bien accompagner les travailleurs en situation de handicap.



5. Le gouvernement et les professionnels des établissements médico-sociaux ont soutenu les aidants de personnes en situation de handicap

Les **aidants** ce sont les parents ou la famille qui vivent avec les personnes en situation de handicap.

Ce n'est pas facile pour les aidants.

Ils doivent par exemple

- **Vivre avec ou près de la personne** en situation de handicap
- **Être disponibles.**
Cela veut dire qu'ils doivent donner beaucoup de leur temps pour s'occuper de la personne en situation de handicap
- **Connaître le handicap** de la personne et comprendre ses besoins

Pour faciliter la vie des aidants

le gouvernement a proposé des solutions :



Un congé spécial pour les aidants qui ont un travail

Cela s'appelle le **congé proche aidant**.

La personne aidante peut s'absenter de son travail pour s'occuper de la personne en situation de handicap.

Comme elle est absente à son travail, elle n'est plus payée par son entreprise.

Mais l'état lui donne environ 44 euros par jour.



Des solutions pour permettre aux aidants de se reposer

En France pour les aidants il existe le **droit au répit**.

Cela veut dire que l'aidant a le droit de se reposer et de se faire aider.



Le gouvernement propose des solutions pour le droit au répit.

Il donne 53 millions d'euros pour cela.

Quand un aidant est très fatigué il peut demander de l'aide.

Par exemple il peut être remplacé par un professionnel.

Ce professionnel viendra s'occuper à sa place de la personne en situation de handicap.

C'est un service gratuit.



Des formations pour les aidants

Les aidants doivent bien connaître le handicap de la personne qu'ils accompagnent.

Ils peuvent avoir une formation pour cela.

450 000 aidants ont été formés pour mieux comprendre l'autisme.



6. Le gouvernement et les professionnels du médicaux-social ont protégé les femmes en situation de handicap

Beaucoup d'hommes sont violents avec leur femme ou leur compagne. Ce sont des violences physiques ou sexuelles.

Les femmes en situation de handicap sont davantage victimes de ces violences.

Le gouvernement organise la protection des femmes en situation de handicap.



- Les professionnels sont formés dans les établissements sociaux et médico-sociaux. On leur apprend comment protéger les femmes contre les violences physiques ou sexuelles.
- Des centres de ressources sont créés dans les régions. Dans ces centres il y a des outils pour informer les gens sur les violences physiques et sexuelles.



© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site www.inclusion-europe.eu/easy-to-read .

Mise en accessibilité FALC et numérique par com-access.fr.

Le texte a été relu et validé à l'ESAT l'Atelier du Château à Rueil Malmaison.

Nous les remercions vivement.